



COMMUNE
DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal

Préavis n° 2024.06 CC – administration générale

Rapport de la Municipalité sur la gestion 2023

I. INTRODUCTION

L'année 2023 a été une année riche en réalisations pour la Municipalité et le personnel communal de Daillens, avec certains projets lancés en début de législature qui ont abouti, d'autres – comme les chantiers de la rénovation de l'ancienne fromagerie et des infrastructures sportives – qui sont entrés dans leur phase opérationnelle, et d'autres encore qui ont poursuivi leur phase de réflexion et d'étude.

Le texte ci-dessous essaie de vous en donner un aperçu aussi exhaustif que possible, dicastère par dicastère et domaine d'activité par domaine d'activité.

II. AUTORITÉS ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL COMMUNAL

En 2023, le Conseil communal de Daillens a siégé 5 fois. Les Conseillères et Conseillers ont été amené-e-s à se prononcer sur 8 préavis différents.

MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie à 46 reprises, généralement les lundis soir.

Présentation des dicastères au 31.12.2023 :

Un changement dans les dicastères a eu lieu en 2023, avec la reprise par M. Hernandez du service de voirie, et par M. Herren de la défense incendie et protection civile. Les dicastères sont désormais composés ainsi :

M. Alberto Mocchi, Syndic

Administration générale, responsable du personnel, finances, paroisses et développement durable

M. Frédéric Burnand, Vice-Syndic

Eau, épuration, services industriels, bâtiments, agriculture, communication et relation avec les entreprises

M. Claude Herren, Municipal

Forêts, routes, déchets, transports, SDIS, PCi et police

M. Juan Carlos Hernandez, Municipal

Police des constructions, aménagement du territoire, voirie, espaces verts, assurances, informatique

Mme Barbara Busigny, Municipale

Social, santé, écoles, naturalisations, culture, jeunesse et sport, tourisme et manifestations

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service de l'administration générale n'a établi aucun acte de mœurs.

L'activité de l'administration générale est contrôlée régulièrement par M. le Préfet Pascal Dessauges. Pour 2023, cette visite a eu lieu le 30 novembre.

BOURGEOISIE

14 personnes ont été naturalisées durant cette année.

JOURNAL COMMUNAL

Le journal communal est paru 5 fois en 2023 avec des récits et photos sur notre village écrits par des habitants, sans oublier les annonces de la Municipalité, les informations du Conseil communal, les récits d'événements passés et l'annonce des futures manifestations.

Nos remerciements vont à Mme Magali Thévoz, Préposée au contrôle des habitants et rédactrice responsable du Rondze-bouli durant l'année 2023.

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2023, 6 personnes travaillent sous contrat pour la commune de Daillens. (4.4 ETP)

2023 a vu l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire municipale adjointe, Mme Mélika Richard.

INFORMATIQUE

Par souci de simplification et d'amélioration de nos processus, la Commune a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant l'établissement des ordres du jour et la prise des procès-verbaux des séances de Municipalité. Grâce à ce nouveau logiciel, les Municipaux peuvent consulter les points à discuter et également prendre des décisions au préalable.

ASSURANCES

Dans le cadre d'une analyse de notre portefeuille, en collaboration avec notre courtier, certaines assurances arrivant à échéance ont été renouvelées et par la même occasion, nous avons réalisé un gain sur certaines primes. Ce travail d'analyse se poursuivra en 2024.

III. FINANCESIMPÔTS

Au niveau fiscal, l'arrêté d'imposition a été adopté le 26 septembre 2022 pour les années 2023 à 2024, à raison de 66 centimes par franc d'impôt cantonal et Fr. 1.20 pour l'impôt foncier.

EMPRUNTS

Nous indiquons ci-dessous les emprunts en cours au 31.12.2023 :

- | | | | |
|-----------------------------------|------------------|-------------|--------------|
| • Postfinance | Fr. 3'000'000.00 | (2016-2025) | Taux : 0.40% |
| • SUVA | Fr. 2'000'000.00 | (2019-2031) | Taux : 0.37% |
| • Swissquote Bank SA | Fr. 3'000'000.00 | (2023-2026) | Taux : 1.63% |
| • Banque Cantonale de Genève | Fr. 1'000'000.00 | (2023-2027) | Taux : 1.83% |
| • Stiftung Auffangeinrichtung BVG | Fr. 2'000'000.00 | (2023-2024) | Taux 1.90% |

COMMUNES VAUDOISES

La commune de Daillens est membre de l'Association des Communes Vaudoises (ADCV) ainsi que de la plus grande faîtière communale, l'Union des Communes Vaudoises (UCV), depuis fin 2021. Une délégation de la Municipalité a ainsi participé en juin 2023 à la Journée des communes vaudoises, qui avait lieu à Chapelle-sur-Moudon.

Nous avons pu à plusieurs reprises compter sur les conseils et sur l'expertise de l'UCV, notamment pour des problématiques juridiques ou relatives aux finances communales.

IV. DOMAINES ET BÂTIMENTS / PROPRIÉTÉS COMMUNALES

DOMAINES COMMUNAUX

FORÊTS

La journée de martelage des parcelles communales a eu lieu le 5 octobre 2023 en collaboration avec M. Harry Kleiner, garde forestier et M. Gil Loetscher, ingénieur forestier. Le volume d'exploitation planifié pour 2024 est très restreint au vu de la grosse exploitation faite en 2022 et 2023. Une solution ad hoc est en réflexion pour le bois de feu, un tournus d'année en année étant nécessaire pour le séchage. La question de la réfection du chemin forestier est abordée avec M. Loetscher et des démarches seront entreprises dans un avenir assez proche. Le 11 novembre 24 stères de bois ont été livrés à nos citoyens.

Lors de l'Assemblée générale du triage forestier, le 9 novembre, notre commune a acté définitivement sa volonté de rattachement à l'association des propriétaires forestiers des Grands Bois composée des communes d'Echallens, Goumoëns, Villars-le-Terroir, St-Barthélemy et Oulens-sous-Echallens, et a adressé sa démission du Groupement du Sépey-Mormont pour le 31 décembre 2024. Ce changement prendra effet le 1er janvier 2025, ce qui coïncide avec le départ à la retraite dans le courant de l'année de notre garde forestier, M. Harry Kleiner.

ANCIENS BASSINS DE DECANTATION DE LA STEP

Les travaux d'aménagement d'un sentier longeant l'étang supérieur entrent dans les prestations qui peuvent être fournies par la PCi. Ce sentier, sous forme de copeaux a été aménagé sur 120 m environ et une barrière a été posée pour sécuriser le cheminement. Le matériel nécessaire a été fourni par la commune de Daillens, et les travaux réalisés par la protection civile, que nous remercions ici.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

2023 a été marquée par l'avancement de divers projets en lien avec nos bâtiments communaux.

- La commune de Daillens, accompagnée par le bureau Localarchitecture Sàrl, a entrepris la construction de nouvelles infrastructures sportives qui se veut être un modèle en matière d'écologie, avec un concept utilisant au maximum des matériaux locaux et biosourcés : bois vaudois pour la structure, paille de Daillens pour l'isolation, arborisation, réutilisation sur place des matériaux d'excavation et panneaux solaires. La construction a fait appel à 1820 bottes de paille, ou encore à 220 m³ de bois, dont près de 20% proviennent du territoire communal. Le montage de la structure sur place à Daillens a quant à elle lieu dans la 2ème quinzaine du mois de septembre.
- Les travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne laiterie du village, avec la création de quatre appartements, de locaux pour l'école de musique ainsi que pour la Fédération vaudoise des jeunes campagnardes (FVJC) ont été entrepris.
- Le dossier de la rénovation de l'ancienne grande salle du village (rue Jean Villard-Gilles 2) se poursuit, avec une étude complète d'un nouveau projet comprenant une garderie, une UAPE, la Bibliothèque intercommunale et des appartements. Le projet s'est développé en consultant régulièrement les divers utilisateurs.
- La chaudière à mazout de la grande salle a été remplacée par quatre pompes à chaleur air-eau.

Divers travaux d'entretien ont eu lieu dans tous les autres bâtiments.

V. **TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PACOM

Débutés en 2018, les travaux relatifs à la révision du PACom de notre commune se sont poursuivis en 2023, et ont vu une accélération avec la mise à l'enquête publique du projet pendant le mois de mars. Dite mise à l'enquête a été précédée d'une séance d'information publique avec la population de Daillens, lors de laquelle le projet a été présenté en détail. Celui-ci a fait l'objet d'un certain nombre d'oppositions, et une délégation de la Municipalité, accompagnée des mandataires externes en charge de ce projet, a rencontré chaque opposant-e afin de lui faire part de sa position. Une rencontre a également eu lieu en fin d'année avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, afin de lui faire part de certaines demandes spécifiques concernant notre aménagement du territoire. Une mise à l'enquête complémentaire a été préparée pour le tout début de l'année 2024.

PROJET DE DÉCHARGE DE LA VERNETTE

La Municipalité a fait recours fin 2022 contre la levée de son opposition relative au projet de décharge au lieu-dit « La Vernette », sur le territoire des communes de Daillens et Oulens-sous-Echallens. Durant l'année 2023 divers échanges ont eu lieu entre la Municipalité et l'association d'opposant-e-s à ce projet « Face à quel vent ? », en vue de renforcer les arguments et coordonner l'action commune.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Une campagne de recensement de nos espèces ailées a été engagée avec l'association BirdLife Suisse, une démarche qui s'est voulue participative avec nos écoliers et nos citoyens. Une première action a eu lieu au printemps 2023 avec la pose d'environ 30 nichoirs pour les hirondelles de fenêtres avec le précieux soutien de BirdLife Suisse et de l'entreprise Duvoisin-Groux SA qui nous a mis gratuitement une nacelle à disposition.

Concernant les subventions « Ecobonus », ce sont principalement l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et le remplacement de chauffages à mazout ou à gaz par des pompes à chaleur qui ont fait l'objet de subventions, ainsi que l'achat d'abonnements de transports en commun.

TRANSPORTS

La Municipalité a activement participé à la consultation des horaires du réseau de transports en commun pour l'année à venir, et a coordonné l'envoi d'une réponse conjointe entre les communes traversées par la ligne 414 de CarPostal (Penthalaz, Daillens, Bettens, St-Barthélémy et Echallens). Notre demande de longue date de voir les horaires étendus jusqu'en soirée a été entendue, puisque des bus circulent depuis fin 2023 jusqu'à 21h56 en semaine. En parallèle, des discussions ont été entamées avec la Direction du Centre de Tri Postal de Daillens, afin de voir quelles solutions pourraient être envisagées pour desservir notre zone industrielle en transports en commun.

ROUTES, ESPACES VERTS ET VOIRIE

ROUTES

Un préavis relatif à l'aménagement de zones 30 Km/h dans le village a été élaboré. Les lieux concernés sont les suivants :

- a. Chemin de l'Arbalète
- b. Chemin du Petit-Penthalaz
- c. Chemin des Montets
- d. Rue du Cottet
- e. En Praudi
- f. Chemin de la Caquerette (sur son ensemble)
- g. Chemin du Pressoir (sur son ensemble)

Un atelier avec Transitec a été organisé début juillet 2023 et les plans d'aménagements ont été finalisés en fin d'année.

REMPACEMENT DU PONT SUR LA MOLOMBE

La Municipalité de Penthalaz a mandaté le bureau Perret-Gentil SA à Yverdon-les-Bains pour établir un rapport de constat de tous les ouvrages d'art sur son territoire. A réception de ces rapports, il s'est avéré que le pont enjambant la Molombe, en limite de territoire avec la commune de Daillens, était en mauvais état. Une mesure urgente a été mise en place en interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. La Municipalité de Penthalaz a simultanément mandaté le bureau précité pour une étude en vue du remplacement du pont en question.

TRAFIC

En date du 16 janvier, une présentation concernant les aménagements sur le chemin du Pontet a été faite aux riverains.

Le préavis 2023.03 CC relatif à la création d'une impasse au chemin du Pontet et d'une continuité piétonne au carrefour « Petit-Penthalaz - route de Cossonay Gare » a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril.

RECENSEMENT DES ARBRES REMARQUABLES

La nouvelle Loi sur la Protection du patrimoine naturel et paysager (LPrnP) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et les communes vaudoises devront établir différents recensements et inventaires dont celui des arbres dits « remarquables ». C'est donc avec intérêt que M. Claude Herren, Municipal, a suivi cette formation sur la protection du patrimoine arboré et arbres remarquables le 1^{er} septembre 2022. Une connaissance acquise qui a permis de faire cette saisie en interne, sans devoir en déléguer la réalisation.

PLACE DE JEUX

En avril, la première étape de remplacement des dalles en caoutchouc a été réalisée avec nos employés communaux et l'entreprise Mycélium Jardin Vivants Sàrl. En juin, l'entreprise Pury Paysagiste SA a réalisé le remplacement des dalles sous la partie du château de la place de jeux. La rénovation du mobilier urbain a été effectuée et une table a été ajoutée. Une petite inauguration a été organisée le 30 juin.

CIMETIERE

L'entretien du cimetière a été confié à M. Justin Gilliéron, jeune homme aux études, domicilié à Daillens.

VEHICULES

A la suite de l'adoption du préavis 2023.02 CC relatif à l'achat de deux véhicules de voirie validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril, deux véhicules électriques ont été acquis, l'un pour remplacer la Dacia Pick up, et l'autre pour effectuer certaines tâches actuellement réalisées par le tracteur communal.

OUTILLAGE

Une tondeuse, une débroussailleuse et un souffleur électriques ont été acquis afin de compléter l'outillage actuel et remplacer les outils vieillissants.

SECURITE AU TRAVAIL

La commune de Daillens a entrepris en 2023 des démarches afin d'améliorer la sécurité au travail, comme le demandent de nombreuses lois et ordonnances. Une rencontre a eu lieu le 20 octobre avec un représentant de la Société suisse de Sécurité au travail, et un plan de mesures est en cours d'élaboration.

ECLAIRAGE PUBLIC

Pour répondre à une demande citoyenne, une horloge supplémentaire est posée pour l'extinction nocturne de deux luminaires au chemin du Pressoir.

DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

Nous avons pu compter sur le soutien de VALORSA SA, entreprise responsable de notre périmètre de gestion des déchets, qui regroupe 94 autres communes.

Vous trouvez ci-dessous les statistiques communales des déchets urbains.

Année : 2023

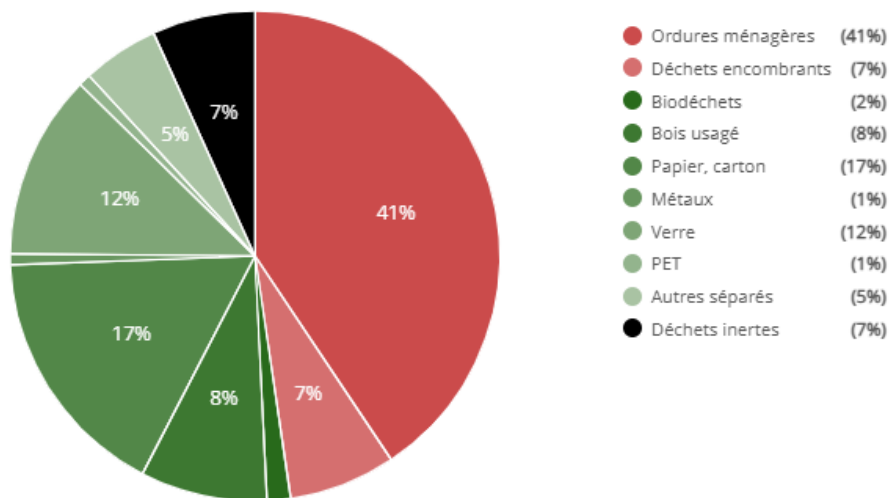
Commune : Daillens

Population

2022	2023	Δ (%)
1 057	1 062	0.5%

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2022	2023	Δ (%)	2022	2023	Δ (%)
Incinérables	129.2	144.1	10.4%	122.2	135.7	9.9%
Collectes séparées	146.8	137.5	-6.7%	138.8	129.5	-7.2%
Inertes	17.0	20.6	17.5%	16.1	19.4	17.1%
Total	292.9	302.3	3.1%	277.1	284.6	2.6%
Taux de collecte séparée	50.1%	45.5%	-10.1%			

2023 : Répartition déchets en [%]



Taux de collecte séparée : 45.5 %

Répartition des déchets urbains collectés en 2023

Pour 2023, le taux de collecte séparée est de 45.5% contre 50.1% en 2022. Il s’agit de la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

LES BIODECHETS

Comme le démontre le tableau ci-dessous et comme les années précédentes, avec 4.4 kg/hab., nous nous situons largement au-dessous des moyennes cantonales, 87.2 kg/hab., et des 93.3kg/hab. du périmètre de notre région concernant la collecte des biodéchets.

Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Population	1 062	1 057	1 051	1 048	1 034	1 027	998	958	940	940
Taux de collecte séparée	45.5 %	50.1 %	48.3 %	49.0 %	50.0 %	46.8 %	50.7 %	50.9 %	50.4 %	29.5 %
Ordures ménagères [t]	122.78	120.65	128.26	123.14	116.07	116.99	114.75	117.10	112.52	101.63
Commune [kg/hab]	115.6	114.1	122.0	117.5	112.2	113.9	115.0	122.2	119.7	108.1
Périmètre [kg/hab]	107.9	108.8	112.0	110.5	107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3
Canton [kg/hab]	131.4	133.3	137.3	136.9	137.2	140.2	144.2	148.2	148.6	142.6

L’organisation de notre déchetterie ne prévoit pas l’évacuation des gazons et branches. Les gazons sont réduits sur place par tassement naturel et les branches, broyées et amenées en matière organique dans les champs de culture. Les premières réflexions ont été menées d’un côté avec la Compostière de Bettens et de l’autre avec notre transporteur pour améliorer le recyclage de nos biodéchets.

RECYCLAGE DES BRIQUES ALIMENTAIRES

Cette nouvelle action que nous menons se porte bien et a reçu un écho très favorable.

Bien que la récolte des briques alimentaires ne soit pas encore à l’ordre du jour chez Valorsa SA, cette démarche proactive peut faire preuve d’exemplarité et peut même permettre à Valorsa SA et à la commune de Daillens d’être des précurseurs en la matière. Elle a été mise en place à titre d’essai après discussion le 13 janvier avec M. André Vessaz, Directeur en fonction depuis le 1er juillet 2022.

Nous avons une moyenne de retour de 40kg par mois. Un chiffre qui ne paraît pas très élevé mais s'avère malgré tout intéressant en faisant le calcul suivant :

- Poids moyen d'une brique de lait d'un litre : 33 g soit $40'000 : 33 =$ environ 1'200 briques/mois, soit 14'400 par an.

Valorsa SA étudie encore ce jour la mise en place d'une filière à large échelle dans son périmètre.

ÉPURATION

Notre village est relié à la STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Bournens-Sullens (AIEE) et les zones industrielles des Arneys et des Graveys sont raccordées à la STEP intercommunale de Lussery-Villars.

En 2023, l'AIEE a entamé une première étape de son nouveau PGEE 2.0, en collaboration avec les sept communes connectées.

D'autre part, afin de prévenir des coupures de courants lors d'éventuelles pénuries d'électricité, l'AIEE va remettre en service notre ancien réservoir situé à l'emplacement de l'ancienne STEP, en guise de bassin-tampon. Cette revalorisation de l'installation nécessitera quelques corrections de conduites des eaux usées, à la charge de l'AIEE.

La taxe concernant l'entretien des collecteurs communaux est restée stable en 2023, à CHF 1.80/m³ d'eau.

VI. FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, ÉGLISE

FORMATION

ASIVENOGE

En collaboration avec la Direction de l'Établissement primaire de Penthalaz-Venoge, composée de 6 communes, l'ASIVenoge assure les tâches légales dévolues aux associations de communes en lien avec l'enseignement obligatoire des élèves de la 1^{ère} à la 8^{ème} Harmos (transports, cantines, devoirs surveillés, contrôles dentaires, etc.)

Année	Nombre d'élèves pour Daillens	Nombre d'élèves total ASIVenoge	Coûts de l'élève
2023	119	791	CHF 4'633.84
2022	117	783	CHF 4'666.83
2021	119	798	CHF 3'993.42

Le rapport d'activité et les comptes 2023 se trouvent sur le site internet

<https://asivenoge.ch/conseil-intercommunal>

ASICOPE

L'Association intercommunale de l'Asicope collabore avec la Direction de l'Établissement secondaire de Cossonay. Elle est composée de 17 communes, et concerne les élèves de la 9^{ème} à la 11^{ème} Harmos.

Année	Nombre d'élèves pour Daillens	Nombre d'élèves total ASICOPE	Coûts de l'élève
2023	47	627	CHF 4'372.80
2022	40	612	CHF 4'225.34
2021	37	574	CHF 4'173.09

Le rapport de gestion n'étant pas disponible sur le site internet de l'Asicope, il est possible de l'obtenir directement auprès de Mme Barbara Busigny ou à l'Administration communale.

JEUNESSE ET CULTURE

Le Tir à l'arbalète a eu lieu les 6 et 7 mai 2023. Une nette baisse de fréquentation a été observée, avec 59 enfants inscrits (contre 80 en 2022). En revanche, le comité d'organisation constitué de 6 jeunes s'est montré très motivé, et a été remercié par une sortie récréative fort appréciée.

Le 13 mai a eu lieu la course pour les enfants « La Défoulée », organisée par un comité indépendant. La Commune est associée à cette manifestation au travers d'une petite subvention financière et d'une participation à la logistique.

Le local des jeunes, financé par les communes PPDLV en fonction du nombre d'habitants, est toujours apprécié des jeunes de 9 à 15 ans. Des manifestations, hors des heures d'ouverture habituelles, sont organisées plusieurs fois par année.

Le 13 novembre, la Municipalité a eu le plaisir de partager un moment convivial autour d'une fondue avec les jeunes citoyens de 18 ans. Les 10 jeunes adultes présents se sont vu offrir un billet InterRail pour 3 jours, afin qu'ils puissent découvrir une alternative aux voyages en avion low-cost. M. Michael Descombaz, travailleur social de proximité engagé par l'Asicope et à disposition des communes, était également présent. Il a eu l'occasion de présenter les différentes facettes de son activité.

Daillens devient le village qui profite le plus de la bibliothèque, malgré le fait de ne pas être celui avec le plus d'habitants. La proximité de la bibliothèque par rapport à la maison est un facteur non négligeable. Pour toutes les communes PPDLV, une hausse de 3286 prêts a été relevée. Les diverses animations connues des lecteurs se sont déroulées tout au long de l'année : Né pour lire, Tapas'livre, Bibliofil et Biblioweekend. De plus, la fête des 10 ans de la bibliothèque a eu lieu le 23 septembre, et a rencontré un vif succès auprès du public.

Un platane commun a été planté en l'honneur des 13 enfants nés à Daillens en 2021. Ce moment symbolique a été suivi d'un petit apéritif offert par la Commune.

VII. SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE

Durant l'année 2023, le Poste Mobile de la Gendarmerie a été présent 3 fois sur notre territoire communal.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Durant l'année 2023, des visites avec l'ECA et la commission d'estimation fiscale ont été effectuées.

De plus, des séances ont été organisées pour des consultations d'avant-projets, mais aussi pour le suivi des dossiers en cours de chantier, et les oppositions.

Le service a délivré 11 permis de construire, 6 autorisations municipales, 10 installations solaires accordées, 9 chauffages existants remplacés par des pompes à chaleur, 8 permis d'habiter/utiliser et 12 dossiers en travaux à fin 2023.

SERVICE DE LA POPULATION

La population au 31 décembre 2023 est de **1062** habitants (suisse et étrangers, sans résidences secondaires).

Ci-dessous un tableau montrant l'évolution de notre population entre 2011 et 2022.

2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
1057	1051	1048	1034	1027	998	958	940	940	915	911	882

11 personnes sont en résidence secondaire au 31 décembre 2023 contre 7 en 2022.

ANNIVERSAIRE

- Nous avons fêté 3 nonagénaires en 2023.
- La doyenne de la commune est née le 14 septembre 1926

NAISSANCE – MAJORITÉ – DÉCÈS

- 7 naissances (11 en 2022).
- 13 jeunes nés en 2005 ont atteint leur majorité (11 en 2022).
- 1 décès (3 en 2022).

CHIENS

- 80 chiens sont recensés dans la Commune au 31 décembre 2023 (80 en 2022)

DIVERS

Le Contrôle des habitants a effectué 38 demandes de cartes d'identité (44 en 2022) et 767 mutations (814 en 2022). Les mutations concernent les arrivées, départs, changements d'adresse, renouvellements des permis de séjour, etc.

DÉFENSE INCENDIE ET PCI

La Protection civile continue la mise en place d'une coordination de fonctionnement avec les communes, dont la nôtre, en vue d'une éventuelle interruption de l'alimentation électrique dans le courant de l'hiver.

VIII. AFFAIRES SOCIALES

SOCIAL

Les Tables au bistrot ont eu lieu les derniers samedis du mois (excepté en juillet, août et décembre), et ont réuni en moyenne 12 convives de 65 ans et plus autour d'un repas servi à la Balance. La subvention de la commune se monte à CHF 15.- par personne (entre repas, café et vin).

Cette année encore, Daillens a collaboré avec ProSenectute et les communes de Penthaz et Penthalaz. Des conférences ou ateliers sont offerts aux seniors de nos trois communes. En 2023, le thème proposé à Daillens était « Escroqueries, comment s'en prémunir ».

Le 25 janvier 2023, le traditionnel papet de l'Indépendance a été concocté à la grande salle, en collaboration avec la Municipalité de Penthaz. Les seniors inscrits ont pu consommer leur portion de papet sur place ou à l'emporter après qu'un apéritif leur a été offert. Cette manifestation rencontre toujours un franc succès, et plus de 120 portions ont été préparées et servies par les Municipalités des deux communes ainsi que le personnel de l'administration de Daillens.

La subvention pour les frais dentaires des 65 ans et plus a été versée à 23 personnes.

VIII SERVICES INDUSTRIELS**SERVICE DES EAUX**

La qualité de notre eau potable reste préoccupante. Les connaissances sur les micropolluants s'affinent chaque année et nous ne pouvons pas empêcher l'eau de transporter ces particules indésirables. Nous avons abouti en 2023 dans notre recherche de solutions pour diminuer le taux de chlorothalonil et des autres micropolluants dans nos sources. Plus conséquent qu'initialement imaginé car devant être efficace contre une importante batterie de substances, le projet sera chiffré lors du premier semestre 2024, en collaboration avec les communes de Penthalaz et Bussigny.

La réfection du réservoir du Cuélet reste d'actualité, ainsi que la connexion de notre réseau à celui de la ville de Lausanne, par une conduite reliant notre réservoir de Montjoux à la commune de Bournens. Le tout est désormais intégré à une étude régionale pilotée par le Canton, en collaboration avec 10 communes et l'ECA.

L'objectif de la Municipalité demeure celui de sécuriser l'approvisionnement en eau de l'entier des utilisateurs de la Commune, aussi bien dans sa qualité que dans sa quantité.

En 2023, le prix de l'eau est resté inchangé à CHF 0.40/m³ d'eau, l'augmentation prévue pour 2023 a été reportée en 2024 afin de pouvoir financer les investissements à venir.

IX. CONCLUSIONS

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

L e C o n s e i l C o m m u n a l d e D a i l l e n s

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

- 1) De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Adopté par la Municipalité en séance du 3 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Mocchi



La Secrétaire



L. Bastide

Délégué municipal : L'entier de la Municipalité